

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 05 NOVEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h30

Le cinq novembre deux mille vingt-quatre à 20h30, le conseil syndical s'est réuni à la salle intercommunale des 4 villages sur la convocation et la présidence de Mme Corinne AYMONIER, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente par intérim suite à la démission de Mme Pascale GABILLOUX de sa fonction de Présidente du syndicat, démission acceptée par M. le Préfet en date du 21 octobre 2024.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Quorum : 07

Présents : 12

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants (Nom – Prénom) :

Pour la commune d'Autrechêne :

AYMONIER Corinne

FERRY Angélique

UHL Hervé

Pour la commune de Fontenelle :

DUBOL Nicolas

HELBLING Carole

LUTZ Audrey

Pour la commune de Novillard :

GAUTHERAT Claude

GABILLOUX Pascale

PRUSHANKIN Sophie

Pour la commune de Petit-Croix :

ALZIEU Anne-Cécile

EINHORN Nadine

Etaient Absent(s) (Nom – Prénom) : SEGURA Isabelle

Procurations :

SEGURA Isabelle à EINHORN Nadine

SECRETAIRE DE SÉANCE : FERRY Angélique

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Septembre 2024
- 2 – Election du (de la) président(e)
- 3 – Election des Vice-Président(e)s
- 4 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 30/09/2024 est soumis à l'approbation du conseil syndical :

.....
.....

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 05 NOVEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h30

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Il est rappelé qu'à la suite des délibérations du 30 mai 2020 pour la commune d'AUTRECHENE, du 27 mai 2020 pour la commune de FONTENELLE, des 23 mai 2020 et 10 octobre 2024 pour la commune de NOVILLARD, et des 23 mai 2020 et 26 janvier 2024 pour la commune de PETIT-CROIX, les conseillers suivants ont été désignés :

Mmes AYMONIER Corinne, FERRY Angélique, HELBLING Carole, LUTZ Audrey, GABILLOUX Pascale, PRUSHANKIN Sophie, ALZIEU Anne-Cécile, EINHORN Nadine, SEGURA Isabelle et MM. UHL Hervé, DUBOL Nicolas et GAUTHERAT Claude

2 – Election du Président

Madame AYMONIER propose de faire un tour de table pour connaître les candidats au poste de Président.

Personne ne candidate. Un deuxième tour est proposé et toujours personne ne candidate.

Madame AYMONIER rappelle que les membres peuvent élire un membre du syndicat sans que celui-ci se soit porté candidat.

Un troisième tour est proposé. Celui-ci se déroule à bulletin secret.

Troisième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne :	12
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	7
Suffrages exprimés :	5
Majorité :	

A obtenu : Mme : Corinne AYMONIER 5 voix

Mme Corinne AYMONIER ayant obtenu la majorité légale, a été proclamée Présidente et immédiatement installée.

Madame Corinne AYMONIER, ne s'étant pas portée candidate, décline son élection et informe le Syndicat de sa démission.

3) Election des vice-présidents

A l'unanimité, l'élection des vice-présidents n'a pas eu lieu.

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 05 NOVEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h30

4) Questions diverses

Corinne AYMONIER laisse la parole aux membres pour connaître leur vision quant au devenir de la salle. Un tour de table est effectué. Une partie des membres trouve que la communication est devenue difficile et l'ambiance malsaine. D'autres, à contrario, pensent qu'il s'agit simplement de discussions qui n'aboutissent pas. Certains membres campent sur leur position et n'ont pas la volonté d'avoir une réflexion pour apporter des solutions afin d'améliorer la situation financière du Syndicat, qui devient critique.

Les frais de personnel et de gestion courante (environ 40 000.00 € /an) augmentent malgré le peu de locations de la salle (25 locations pour 2024). Les recettes de la salle (estimées à 7 000.00 € /an) ne couvrent pas les frais de fonctionnement. De ce fait les communes sont obligées d'abonder et tout cela sans parler d'investissements.

Claude GAUTHERAT suggère de réélire l'ensemble du Conseil Syndical et changer la totalité de ses membres. La majorité pense que cela ne règlera pas les problèmes financiers du Syndicat. Nicolas DUBOL pense qu'il est nécessaire de faire des efforts sur les frais de fonctionnement. S'engage une discussion sur les dysfonctionnements de la salle : contact et prise des réservations, entretien, régie, partage des tâches entre la secrétaire et l'employé technique / régisseur, répartition des heures de secrétariat entre le Syndicat la commune de Novillard, site internet.... Les membres représentant la commune de Novillard restent encore une fois sur leur position.

Madame Pascale GABILLOUX dit : « au vu du statut et du temps de travail de la secrétaire d'Autrechêne, que le secrétariat du syndicat soit pris par elle, ce qui engendrerait des économies ».

Audrey LUTZ demande où en sont les devis concernant le plafond et les vélux de désenfumage. Pascale GABILLOUX informe avoir reçu les devis après la dernière réunion mais ne les présente pas ce soir. Elle s'engage à les envoyer ultérieurement à tous les membres.

Audrey LUTZ demande si le dysfonctionnement des vélux de désenfumage engendre des problèmes sécurité. Pascale GABILLOUX affirme que oui mais qu'« on a encore un peu de temps ». Claude GAUTHERAT dit en revanche que « la sécurité fonctionne ».

Nicolas DUBOL pose la question de savoir si l'on peut nous interdire de louer la salle. Pascale GABILLOUX affirme non.

On demande quelle société a procédé au contrôle de ces vélux, on ne sait pas. La société a conseillé de les changer de par leur vétusté liée aux infiltrations d'eau.

Corinne AYMONIER propose de faire venir la Commission de Sécurité afin de lever les doutes sur ces différents problèmes et d'assurer que la salle peut être utilisée en toute sécurité.

Claude GAUTHERAT affirme que « cela fait 40 ans que c'est comme ça ».

Les membres du Syndicat se lèvent et vont examiner la salle.

Retour autour de la table.

Il est constaté à l'unanimité que les lames du plafond posent problème.

Corinne AYMONIER s'engage à contacter les personnes compétentes afin d'évaluer les risques réels des équipements et envisager, si nécessaire, la fermeture de la salle au public.

Une discussion s'engage sur le coût important de toutes ces réparations mais aussi sur l'avenir de chaque commune dans le Syndicat : dissolution, retrait, vente..., tout est évoqué.

Corinne AYMONIER évoque qu'une dissolution du Syndicat et la reprise par une commune permettrait de prétendre à des subventions pour les travaux (les Syndicats en étant exclus).

La gestion de l'ensemble des communes est devenue difficile avec moins en moins d'aides. Elle pose la question de savoir si les communes pourront assumer la charge lourde des prochains travaux. C'est une réflexion à tenir pour nos 4 communes.

Certains membres reconnaissent que les besoins de la population de se réunir dans une salle ont fortement diminués. Le pouvoir d'achat ayant diminué, les demandes risquent de baisser encore.

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES
Procès-verbal de la séance du 05 NOVEMBRE 2024
Salle intercommunale – 20h30

Claude GAUTHERAT reconnaît également la diminution du monde associatif.

Pascale GABILLOUX dit à Corinne AYMONIER : « Si tu veux quitter le Syndicat, on peut voir comment on peut faire ».

Corinne AYMONIER dit en fin de séance avoir parlé des difficultés du Syndicat à son Conseil Municipal.

Pascal GABILLOUX dit qu'il est possible pour une commune de se retirer du Syndicat après accord du Syndicat et des 4 communes.

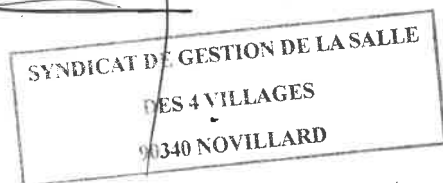
Corinne AYMONIER dit contacter la commission de sécurité dès le lendemain et informe de sa démission de sa fonction de Présidente.

Après réponse du Préfet, une nouvelle séance sera ré organisée.

Séance levée à 22h15.

Procès-verbal modifié et approuvé en date du 3 décembre 2024

La Présidente,
Corinne AYMONIER



Le secrétaire de séance,
Angélique FERRY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Angélique FERRY", written over a horizontal line.